



ORGANISATION FOUTA DEVELOPPEMENT (FOUTA-DEV), www.foutadev.net

QUESTIONS/REponses

1/ Pourquoi créer Fouta DEV?

Organisation Fouta Développement ou Fouta DEV est une organisation apolitique, non gouvernementale et Indépendante, initiée par la Diaspora du Sénégal et de la Mauritanie du Fouta¹ abstraction faite à toute autre considération d'ordre ethnique, religieux, de sexe ou de caste ou d'appartenance à un parti politique en collaboration avec les associations des villes; des villages Fouta du Sénégal et de la Mauritanie afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans un cadre solidaire et inclusif au niveau socio-économique ; religieux et culturel à savoir :

- l'accroissement de la mise en valeur des opportunités d'affaires et d'investissements de projets structurants dans les secteurs économiques vitaux notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le savoir-faire d'autres métiers traditionnels ;
- la mise en place de pôles de développement des infrastructures de base (dispensaires, hôpitaux, forage, électricité, écoles, collèges, lycées...);
- la création d'emplois locaux qui contribueront à lutter contre les effets néfastes de l'exode rural et de l'émigration clandestine vers l'Europe qui occasionne des pertes humaines ;
- la contribution à la lutte contre la pauvreté, la famine, les maladies chroniques, la mortalité infantile, la protection de l'environnement, la promotion de l'économie durable, le financement vert, l'émergence de l'approche genre et particulièrement l'insertion de la gent féminine dans le développement socio-économique du Fouta Sénégal et Mauritanie;
- la mise sur pied de programmes de formation professionnelle favorisant l'emploi des jeunes et des femmes ainsi que l'entreprenariat en milieu rural et la réhabilitation des écoles coraniques;
- la mise à contribution du potentiel humain existant (femmes, jeunes, cadres supérieurs, anciens et actuels ambassadeurs, ministres, diplomates, experts nationaux, fonctionnaires internationaux, entrepreneurs, acteurs culturels et religieux et expertise de la diaspora) et originaire de la région pour le développement de cette zone ;
- l'implication des agences nationales et internationales de développement socio-économique, des administrateurs locaux (préfets, maires, gouverneurs,...) et des populations locales de la région dans le cadre d'un partenariat public-privé de mise en œuvre des projets structurants.

¹ Fouta s'étend de Rosso Sénégal à Bakel –Dembankané et de Rosso Mauritanie à Sélibaby et environ.

2/qui peuvent être membres de ce Groupement?

Fouta-Dev est ouvert à l'adhésion de toute personne désireuse de participer au développement intégré de la région du Fouta. Il est aussi ouvert à l'adhésion des associations des villes et villages ; des ONG et des femmes des pays bénéficiaires et celles de la diaspora. Les nouveaux adhérents doivent respecter toutes les instructions de leurs sections/cellules/points focaux et suivre les procédures et conditions d'adhésion suivantes :

- être âgé de dix-huit ans ou plus ;
- être attaché aux buts et aux objectifs de l'Organisation ;
- remplir une fiche d'adhésion ;
- porteur (se) de projets de développement de toute nature (Opérateurs économiques, ONG, Coopération Internationale, Financement des projets, bénévoles, associations ...) en concertation Fouta-Dev ;
- toute autre personne œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone.

Les porteurs de projets sont les membres de la diaspora et des pays bénéficiaires, des associations ou des ONG nationales, régionales ou internationales. Les membres d'honneur sont nommés par le Conseil d'Administration (CA).

Pour être membre (individuel ou association, ONG), il faut s'acquitter des frais d'adhésion qui sont fixés par les sections et après passer aux cotisations dont les montants et la périodicité sont fixés par les sections.

3) comment peut-on définir une section, une cellule et un point focal?

Une section est une partie du groupement dont les membres résident dans un pays et une cellule regroupe les membres d'une ville des pays de la diaspora ou de la Mauritanie et du Sénégal. Un point focal regroupe les membres d'un village de la Mauritanie ou du Sénégal. Une section est composée de plusieurs cellules dans un pays et au niveau du Sénégal et de la Mauritanie il faut y rajouter les points focaux.

Des villes proches de la diaspora peuvent fusionner leurs cellules et constituer une seule cellule si les affinités le permettent.

Une association d'un village, d'une ville, d'une ONG, des femmes, d'un groupement professionnel peut adhérer à travers ses ressortissants via le siège de ces associations pour éviter une double adhésion.

Les montants des cotisations appartiennent aux sections pour assurer leur fonctionnement et les montants des adhésions reviennent au Groupement et pas aux sections car l'on adhère au Groupement.

4) quelle est la composition d'un Bureau Exécutif (BE) d'une section ou de Bureau d'une cellule ?

Le Bureau Exécutif d'une section peut être composé:

- d'un/d'une Président(e) ;
- Des Vice-présidents(e) ;
- D'un/d'une Trésorier(e) général (e) et ses adjoints (es) ;
- D'un/d'une Commissaire aux comptes de la section et ses adjoints (es) ;
- D'un/d'une Secrétaire général et son adjoint / adjointe ;
- D'un /d'une Chargé (e) des relations extérieures (Fouta-Dev/Sections) ;
- D'un/d'une Chargé (e) de Communication ;
- D'un (e) Chargé (e) des Femmes ;
- D'un (e) Chargé (e) des Jeunes.

Les membres du BE des sections peuvent varier d'une section à une autre selon les réalités des pays.

Le Bureau d'une cellule d'une ville peut être composé d'un Président, d'un trésorier et d'un chargé de relation avec la section du pays, des chargés des femmes et des jeunes. Si la cellule est importante, il y a lieu d'élargir le bureau à d'autres postes.

Au niveau des points focaux (concernent seulement les villages du Sénégal et de la Mauritanie), un seul coordonnateur choisi par le village est suffisant et les membres ne sont pas obligés de cotiser et peuvent adhérer en s'acquittant des fiches d'adhésion dont les montants sont fixés par les sections de Mauritanie et du Sénégal.

5/quels sont les droits des membres?

Tous les membres sont égaux en droit et bénéficient de tous les avantages accordés par Fouta-Dev. Les droits des membres sont :

- connaître la situation administrative et financière de l'Organisation à travers son site web : www.foutadev.net) et par d'autres moyens de communication;
- utiliser le matériel de Fouta-Dev suivant la définition dans le règlement intérieur ;
- avoir accès aux services mis en œuvre par l'Organisation;
- participer aux réunions et s'exprimer librement.

Aucun membre ne peut prétendre représenter Fouta-Dev sans qu'il en soit dûment mandaté par le Bureau Exécutif (Emission de TV, Radio, mission de sensibilisation de la diaspora ou dans les pays bénéficiaires...). Par ailleurs, il est interdit à tout membre de mener des activités ou des projets personnels qui seront contraires aux objectifs de l'Organisation.

Les membres de Fouta-Dev agissent bénévolement et ne peuvent prétendre à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement ou de communication sauf s'ils sont mandatés par le Bureau Exécutif. Ainsi les frais de déplacements doivent être justifiés par des factures et de souches de billets (billets d'avions/trains etc).

Le conseil d'administration doit solennellement s'engager à représenter Fouta-Dev dans tous ses droits et devoirs à l'exercice de leurs activités.

6/D'où viennent le financement des projets et des activités de FoutaDEV?

Le financement des projets proviennent des contributions sollicitées des sections fixées par le Conseil d'administration de FoutaDEV après la tenue de l'AG. Les sections peuvent organiser des activités génératrices des revenus telles que les concerts, les journées culturelles, les dons des personnes nanties, solliciter des ONG et organisations régionales, des ambassades étrangères, des fondations, des Zakat (asakal)/Mouddo pour mettre en œuvre des projets au Fouta. Les sections voire les cellules et les points focaux peuvent organiser des levées de fonds avec les membres pour atteindre le montant de contribution fixé par le CA.

Il se peut qu'un sponsor dicte ses conditions de mise en œuvre ses projets et choisit les zones de son application en collaboration avec FoutaDEV comme aussi un ressortissant d'un village ou d'une ville finance un projet pour sa localité en collaboration avec FoutaDEV et dicte ses conditions de mise en exécution.

Par ailleurs qu'il n'est pas exclu que des ressortissants fassent un Groupement d'Intérêt Economique et Social (GIES) pour réaliser des projets privés au Fouta en ou sans collaboration de FoutaDEV mais ils sont les bienvenus et peuvent être étudiés par le CA.

7/Comment sont sélectionnés les villages, les villes, les associations des femmes, les ONG bénéficiaires des activités et projets de FoutaDEV?

Pour bénéficier d'un projet, il faut s'acquitter de ses frais d'adhésion puis envoyer son projet au Comité des projets du Conseil d'administration de FoutaDEV conformément aux fiches de projets de l'Organisation pour étudier la viabilité du projet qui doit répondre aux objectifs de FoutaDEV et apporter un pourcentage fixé dans l'exécution du projet en question. Vu le nombre des villages et villes au Fouta Sénégal et Mauritanie, un projet ne peut être accepté qu'une seule fois afin de donner la chance aux autres localités d'en bénéficier.

Par ailleurs, un projet peut aussi couvrir plusieurs villes ou villages tels que les dispensaires ; les écoles, les collèges, les pharmacies... et donc n'auront pas le droit d'en avoir d'autres projets jusqu'à ce que les autres localités en bénéficient. Les projets peuvent être réalisés par secteur à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, l'éducation, la microfinance (crédit, installation de transfert de monnaie, l'électrification rurale, la communication (Radio, TV, Internet), commerce, logistique, transport, construction (mosquée, école, marché, librairie, maison des jeunes)... par année. Donc chaque village ou ville membre doit bénéficier d'un seul projet afin de donner la chance aux autres d'en bénéficier avant d'en avoir un deuxième. Les décaissements de financement se feront par période en collaboration avec le Comité de projet et ses activités de suivi et évaluation jusqu'à la phase finale de mise en œuvre accompagné d'un rapport d'accomplissement.

8/ quelles sont les Sections créées ?

Depuis le 19 Décembre 2015, les sections suivantes sont créées: les USA, la France, l'Angleterre (cellule Londres et cellule Manchester), la Belgique, la Hollande, le Canada (17 octobre), l'Allemagne (7 Novembre), la Mauritanie (22 Novembre), le Sénégal (14 Décembre) et le Maroc (19 Décembre). Les sections d'Espagne et de Thaïlande et l'Italie sont en cours de création. Des sensibilisations sont en cours de préparation pour les 2 Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali pour créer des sections.

9/ comment se prépare l'Assemblée Générale (AG)?

Fouta-Dev compte organiser son AG en Décembre 2016 à Dakar en collaboration avec les sections du Sénégal et de la Mauritanie et les autres sections créées et les personnalités politiques, des guides religieux, les élus locaux, les ambassades, organisations régionales et internationales et ONG et associations qui sont dans les deux pays.

Pour cela, un hôtel sera choisi avec des prix préférentiel pour abriter la réunion et les invités. Une réunion en matinée de l'AG pour valider les documents du Groupement à savoir le Règlement Intérieur, le Statut, les fiches d'Adhésion, le Logo et le nom du Groupement.

En soirée, on organisera inshallah, une soirée de Gala avec nos artistes comme Baba Maal et ses invités, il y aura une vidéo qui sera projetée sur Fouta Dev et ses projets avec des interviews des artistes, des personnalités distinguées de Fouta. Les médias audiovisuels et la presse écrite seront invités à l'occasion.

Le lendemain ou le surlendemain une réunion avec les maires, les chefs religieux et les notables des villages sera tenue soit à Dakar ou au Fouta pour les tenir informés des objectifs du Groupement.

Le 4^{ème} jour sera dédié au lancement des projets de reboisement, de la caravane de santé et de la distribution de la fourniture scolaire dans les écoles du Fouta (Sénégal et Mauritanie).

10/ Idées de projets pilotes à mettre en œuvre après l'AG

Il y a des idées qui émergent pour organiser des opérations de reboisement, une caravane de santé et une distribution des fournitures scolaires au Fouta Sénégal et Mauritanie en collaboration avec les ingénieurs agronomes, forestiers, médecins vétérinaires, les médecins, pharmaciens, les infirmiers, infirmières, sage-femmes originaires de Fouta. Ces projets sont en cours de discussion entre les membres pour les exécuter immédiatement après l'AG.

11) quels sont les canaux de communication ?

Le Comité va organiser des émissions et des annonces publicitaires sur les radios de Fouta : Radio Aere Lao Online, Fondou, Jowol Saare, Djida, Renndo et autres du Fouta, Kaas Ataaya, et programmer des émissions avec les TV comme 2STV, RTS, TFM, Tele Sahel..., le SG envoie à chaque fois toute la documentation aux membres du Comité de Pilotage Provisoire et qui à leur tour répercutent aux membres des sections et cellules et aux nouveaux membres, certaines sections vont organiser des journées culturelles (USA, UK, Canada, France...) pour

mieux promouvoir FoutaDEV. Le Comité de Pilotage se chargera aussi de contacter les marabouts et imams, les chanteurs, les poètes, les conteurs (nieenbe) journalistes de la presse écrite et audiovisuelle pour véhiculer l'information sur Fouta Dev au Fouta et via son site internet www.foutadev.net. Toutes les personnes ayant des connaissances dans les pays suivants en vue de créer des sections sont priées de nous le communiquer : Côte d'Ivoire, 2 Congo, Gabon, Mali, Bénin, Togo, Thaïlande-Chine-Singapour, Italie, Espagne, Burundi-Kenya-Mozambique-Zambie-Afrique (section Afrique de l'Est).

Annexes

Section	Adhésion/cotisations annuelles
1. Section USA	Adhésion : 10 dollars, Cotisations annuelles : 50 dollars
2. Section France	Adhésion : 20 euros, Cotisations annuelles : 60 euros
3. Section Angleterre	Adhésion : 20 livres, Cotisations annuelles: 60 livres
4. Section Belgique	Adhésion : 10 euros, Cotisations annuelles : 120 euros
5. Section Hollande	Adhésion : euros, Cotisations annuelles : euros
6. Section Canada	Adhésion : 20 dollars, Cotisations annuelles : dollars
7. Section Allemagne	Adhésion : euros, Cotisations annuelles : euros
8. Section Maroc	Adhésion : 200 dirhams soit environ 20 euros Cotisations annuelles : 500 dirhams
9. Section Mauritanie	Adhésion : ... ouguiyas, Cotisations annuelles : ... ouguiyas
10. Section Sénégal	Adhésion : FCFA, Cotisations annuelles :FCA